

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 94 (1985)
Heft: 2

Artikel: Une évolution inéluctable
Autor: Pascalis, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Va-t-on vers un bénévolat professionnel?

Une évolution inéluctable

Par Jean Pascalis

Il fut un temps, pas si lointain, où seules quelques grandes sections de la Croix-Rouge suisse avaient des secrétariats dits permanents, à la tête desquels se trouvait un ou une secrétaire avec éventuellement quelques autres personnes bien faiblement rémunérées. Mais, c'était tout. Les responsabilités étaient entièrement entre les mains du Comité et la plupart des tâches, tant sociales qu'administratives, étaient accomplies par des volontaires. Mais, au gré des années et au gré surtout des tâches et des mandats

tamment pour les présidents surchargés ne pouvant plus assurer une gestion acceptable face à l'accroissement souvent considérable et rapide des charges. Mais il en fut et il en est encore de ces présidents qui voient dans cette apparition de fonctionnaires au niveau des sections un danger pour notre Institution et craignent qu'elle perde son âme. Il est un fait – et l'expérience l'a prouvé – que dès le moment où des collaborateurs ou collaboratrices sont engagés et rémunérés, on enregistre une certaine démobilité des volontaires, certains travaux

mais dès le moment où des mandats permanents ont été pris par des sections, dès le moment où il a fallu gérer des services répondant réellement aux attentes du public, il était dès lors indispensable de faire appel à des spécialistes disponibles non pas seulement une ou deux heures par jour ou par semaine mais en quasi-permanence.

En 1950, on ne comptait en fait que six sections ayant un secrétariat permanent. Quelques autres sections pouvaient compter sur l'extrême dévouement de secrétaires dont le domicile faisait fonction de secrétariat. Combien de ces secrétariats avons-nous vus où la table de la salle à manger de la secrétaire dévouée servait de bureau! Et encore faut-il préciser qu'à cette époque, ce qu'on appelait le «Secours aux Enfants» en faveur des enfants victimes de la guerre, était la plus importante sinon la seule des activités des sections justifiant un secrétariat. Aujourd'hui, en revanche, 35 sections sur 68, donc plus de la moitié, disposent de secrétariats permanents aux activités souvent débordantes et au personnel si nombreux qu'il faut parfois même engager un chef de personnel pour en assurer convenablement la gestion. Une telle évolution était inéluctable compte tenu des responsabilités prises et de l'obligation de «sérieux» des tâches du domaine de la santé où des vies sont en jeu, nous ne devons pas l'oublier.

Face à des besoins nouveaux

A un certain stade, l'improvisation, l'amateurisme et le seul dévouement ne suffisent plus. Vis-à-vis des pouvoirs publics, dont la Croix-Rouge se veut l'auxiliaire, il fallait faire ce pas important qui n'est toutefois pas sans danger, nous le verrons. D'ailleurs, les temps sont révolus, où des dames pouvaient se consacrer entièrement à des tâches sociales. Elles disposaient de personnel de maison, elles n'avaient pas forcément besoin de gagner, les enfants n'étaient pas laissés à eux-mêmes. Tandis

qu'aujourd'hui il en va tout autrement. Voyons, par exemple, les infirmières mariées auxquelles on demande de fonctionner en qualité de monitrice de cours et qui doivent pour cela suivre des sessions de formation et de perfectionnement, puis préparer et donner ces cours. Elles sont bien souvent obligées de placer leurs enfants ou d'engager une baby-sitter qu'il faut alors payer, recourir aux services d'une femme de ménage et jongler avec un mari qui n'est pas forcément prêt à pallier les divers besoins du ménage. Il faut donc un minimum de rémunération. Comment d'ailleurs pourrait-on demander à ces infirmières de faire tout ce travail gratuitement alors que certaines de leurs collègues, dans la même situation de femme mariée, gagnent assez facilement leur vie en donnant des soins à domicile ou en faisant des gardes ou des heures normalement rémunérées à l'hôpital voisin. Une telle évolution irréversible était donc inéluctable comme nous l'avons vu. Nous devons toutefois être conscients d'un cer-

tain danger qui n'existe d'ailleurs pas seulement au niveau des sections régionales, mais également à celui de l'organisation centrale où une administration toujours plus forte et tentaculaire détient un pouvoir toujours plus important par rapport aux organes statutaires dont les membres, volontaires, ne peuvent consacrer à l'étude des dossiers de plus en plus complexes qu'un temps relativement limité. La question qui se pose ou qui, du moins, devrait se poser, est de savoir jusqu'où on veut aller dans la professionnalisation et, disons-le, dans la fonctionnarisation de la Croix-Rouge suisse.

Le savoir-faire: un arbre qui ne doit pas cacher la forêt

L'un des principes fondamentaux de la Croix-Rouge est le «caractère bénévole» («la Croix-Rouge est une institution de secours volontaire et désintéressée»). Jean Pictet, dans son commentaire sur les principes fondamentaux, nous rappelle que «pour que la Croix-Rouge puisse accomplir sa mission, il faut qu'elle ins-

pire des dévouements, qu'elle suscite des vocations. C'est à cela, à son esprit d'entraide individuelle et spontanée, que la Croix-Rouge doit son caractère privé et qu'elle est en mesure de suppléer aux pouvoirs publics. Car les Etats – que Nietzsche appelait «monstres froids» si bien organisés soient-ils – ne peuvent subvenir à toutes les infortunes. Seuls les êtres de chair et de sang sont doués de sensibilité et de chaleur humaine. Certes, les agents de l'Etat, responsables de l'assistance sociale, peuvent être humains, et ils le sont souvent, mais ils sont liés par la loi, les règlements, les consignes et la routine administrative. Ils agissent par obligation professionnelle, alors qu'un volontaire est poussé par son désir d'aider et par sa sympathie.

Georges-André Chevallaz, ancien conseiller fédéral, disait, lui, que le volontaire bénévole est en mesure d'apporter «ce supplément de cœur et de sympathie» indispensable à la rencontre réelle de la souffrance, cela surtout dans notre monde où les structures fami-

liales et communautaires sont en voie de désintégration.

Nous pensons, quant à nous, que la Croix-Rouge suisse ne devrait en principe développer des activités et accepter des mandats que pour autant que ceux-ci impliquent une part importante de prestations accomplies par des volontaires, le professionnel engagé n'étant là que comme le noyau détenteur du savoir technique et de la responsabilité et capable d'assurer l'animation, le bon fonctionnement et la continuité des prestations. Nous ne devrions pas avoir d'activités sans implication de volontaires, ceux-ci complétant l'action du professionnel en la prolongeant, en la rendant plus spontanée et plus encore chargée de cœur et de sympathie (présence auprès de personnes handicapées, aide aux soins de base à des malades, transports par voitures, aide à l'ergothérapie d'animation, aide aux réfugiés, accompagnement de mourants, veilles, etc.). Mais il faut

bien se rendre à l'évidence que cela ne va pas sans certaines rivalités, certains accrochages et même parfois certaines jalousies. D'un côté, le professionnel se plaint de se voir enlever une partie du beau côté de sa tâche et craint même de se voir remplacé par les volontaires. De l'autre, le volontaire, lui, prétend parfois en savoir assez pour pouvoir se passer du professionnel. Les uns et les autres n'ont en général pas suffisamment conscience qu'ils forment une parfaite complémentarité.

A notre avis, la Croix-Rouge ne pourra demeurer la Croix-Rouge qu'à condition de posséder un large capital de volontaires, de savoir motiver ceux-ci et leur donner des tâches bien déterminées et adaptées à leurs limites. Sinon, la Croix-Rouge perdra effectivement son âme et ne sera rien d'autre en définitive qu'une organisation dont l'Etat pourrait tout aussi bien qu'elle accomplir les tâches. □

Il y a «visite» et «visite»

J'apprends un jour que, dans mon quartier, une dame âgée et handicapée s'est plainte de n'avoir reçu aucune visite depuis plus d'un mois. Surpris et piqué au vif, je me présente chez cette dame, réellement impotente et qui vit seule dans un appartement de trois pièces au quatrième étage. Elle ne semble manquer de rien: l'intérieur est coquet. La conversation s'engage agréablement, car la dame n'est pas du tout du genre acrimonieux. Mais, quelle n'est pas ma surprise d'apprendre qu'en réalité, toute une série de personnes sont effectivement venues chez elle durant ce fameux mois, à commencer par une infirmière de quartier venant une fois par semaine pour un traitement et ne manquant jamais de consacrer du temps supplémentaire à la conversation, puis un pasteur qui est d'ailleurs resté plus d'une demi-heure, sans parler des équipiers des «repas chauds» qui, deux fois par semaine, viennent – rapidement il est vrai car ils sont pressés mais toujours avec un gentil mot à la bouche – lui apporter une can-

tine, et encore deux commerçants acceptant encore de faire quelques livraisons à domicile pour des personnes handicapées, et enfin le facteur qui est venu, lui aussi, lui apporter son AVS, et quelques autres encore.

Mais alors? En fait, lorsque cette dame se plaignait de n'avoir reçu aucune visite et de souffrir ainsi d'une solitude pesante, c'est qu'en réalité personne n'était venu chez elle par seule sympathie pour elle. Des professionnels, oui, et tous très sympathiques avec elle, mais aucune amie, aucun parent, aucun voisin, ne serait-ce que pour lui dire «un petit-bonjour-en-passant». Il est vrai cependant que c'était en décembre: les courses à faire, de la correspondance à terminer, les vacances et les festivités de fin d'année à préparer, etc.

J'ai songé alors à nos assistantes bénévoles Croix-Rouges – hélas pas assez nombreuses – qui vont rendre visite régulièrement à de telles personnes et qui pallient ainsi tant soit peu les défaillances de l'entourage. □